

ANNEXE 1



Les Joueurs

Moi, licencié(e) au HCCA, je m'engage à respecter cette charte de comportement pour le confort et le bien de tous.

- Respecter ses entraîneurs, ses dirigeants d'équipe et tout cadre du HCCA ;
- Toujours être à l'heure aux entraînements et aux matchs ;
- Toujours donner mon maximum aux entraînements et aux matchs ;
- Toujours vouloir apprendre pour m'améliorer ;
- Savoir venir jouer un match pour servir mon équipe et non pour chercher des éloges ;
- Toujours être combatif, ne jamais capituler ;
- Toujours m'encourager et encourager ;
- Savoir se faire respecter en respectant les autres ;
- Toujours prévenir les entraîneurs et les dirigeants d'équipe de mes absences ou de mes retards et en donner le motif ;
- J'accepte les conséquences de mes actes en cas d'absences et/ou retards :
 - retards aux entraînements qui peuvent entraîner un renvoi au vestiaire sans prendre part à l'entraînement à l'appréciation des Entraîneurs ;
 - absences aux entraînements qui peut entraîner une non convocation au match à l'appréciation des Entraîneurs ;
 - retards au match qui peut entraîner une mise sur le banc durant la rencontre à l'appréciation des Entraîneurs ;
 - absence au match qui entraîne automatiquement la non convocation au match suivant.
- En tant que mineur, je m'engage à ne pas posséder de produits illicites dans le cadre du hockey (alcool, tabac, drogue, produit dopant).
- J'accepterai toutes sanctions en cas de non-respect de ces règles.

Je suis conscient de faire partie d'une équipe et de représenter le HCCA et à travers lui l'agglomération clermontoise et la région auvergne. A ce titre, je dois donc avoir à tout instant, que ce soit sur la glace ou en dehors un comportement exemplaire.

A cet égard, tout comportement anti-sportif à l'égard des adversaires, des partenaires, des arbitres et des cadres techniques ou dirigeants, et à fortiori tout mouvement d'humeur à l'égard des cadres du HCCA sera sanctionné par le technicien responsable de l'équipe, si besoin par la commission de discipline du HCCA. Cette sanction sera portée à la connaissance des équipiers du fautif.

Tout licencié au HCCA autorise le club pour son transport en car, minibus ou voitures particulières. Il ne peut effectuer des stages, des entraînements ou des matchs dans un autre club sans l'autorisation du club.

Chaque joueur s'engage à respecter le matériel et les infrastructures à sa disposition dans son club comme en déplacement.

Enfin et surtout, par-delà la tenue, le respect et tout simplement l'attitude que l'on attend de tout sportif, tous les joueurs du HCCA doivent générer et diffuser la bonne humeur, l'enthousiasme et le plaisir de jouer au hockey au sein de ce club.

Jean-Marc GONNET
Président HCCA